

leurs vieux trucs. Il y a deux ans, lorsque le moment était arrivé de renouveler la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, ils ont versé dans l'insinuation à un degré étonnant. Maintenant que cette même loi est de nouveau soumise à la Chambre, et qu'ils peuvent se couvrir du manteau de l'immunité parlementaire, ils s'appliquent de nouveau à diffamer l'industrie aurifère, autant qu'ils peuvent, en répandant de faux renseignements.

**Une voix:** Est-ce vrai?

**M. Fisher:** Je voudrais préciser très nettement que je ne me couvre pas du manteau de l'immunité parlementaire dans les observations que je fais, et si le *Northern Miner* veut bien me fournir une tribune ne bénéficiant d'aucune immunité parlementaire je serai disposé à répéter tout ce que j'ai pu dire jusqu'ici sur l'industrie aurifère.

Ce journal a dit des choses intéressantes à propos de l'argument que nous avons présenté il y a environ deux ans. A ce moment-là, j'ai écrit une lettre au rédacteur du journal, exposant mon attitude et lui suggérant de publier ma lettre. Or, elle n'a pas été publiée et le rédacteur en question n'a même pas eu la courtoisie de répondre à ma lettre. C'est abominable, selon moi, qu'un député soit accusé de se couvrir du manteau de l'immunité parlementaire, alors qu'il cherche simplement à souligner que 112 millions de dollars, je crois...

**Une voix:** 131 millions de dollars.

**M. Fisher:** Mon honorable ami dit 131 millions de dollars,—devront être versés, cette année, sous forme d'aide d'urgence aux mines d'or du Canada. Vu l'importance de ce montant, il est de notre devoir de nous méfier de la façon dont le gouvernement administre le pays et dont les choses se passent. Si cela peut consoler le *Northern Miner* je me méfie de nombreux ministères de l'État et de la façon dont ils dépensent leur argent, comme, j'en suis sûr, nombre d'autres députés s'en méfient, ou du moins devraient s'en méfier. Il est certain que nous avons la responsabilité de surveiller les choses de près.

L'argument que nous avons avancé dès le début tendait à démontrer que nous n'étions pas entièrement satisfaits des vérifications auxquelles avaient procédé les services du ministre à cet égard. Il faudrait déclarer dans le texte même de la loi, que les inspecteurs du ministère ont le droit de descendre dans les mines pour les examiner. Le ministre a témoigné qu'ils ne le font presque jamais, et qu'on ne le juge pas nécessaire. En d'autres termes, on peut se fier aux mines, et il ne s'agit que d'une simple opération comptable. C'est peut-être exact, mais je serais beaucoup plus satisfait si la disposition de la loi, d'après laquelle il est possible de descendre dans la mine pour l'inspecter, était mise en pratique.

[M. Fisher.]

Je n'ai pas l'intention de jeter le discrédit sur les mines d'or, même si j'estime en avoir le droit, si j'en juge par mon expérience. Quand je suis revenu ici après la guerre, j'ai essayé d'obtenir du travail dans une mine, mais j'ai découvert qu'on m'avait porté sur la liste noire dans le nord de l'Ontario à la suite de ma prétendue activité dans les baraquements d'une mine qui m'avait employé auparavant. J'avais simplement essayé de veiller à ce qu'on ne nous déduise pas certains montants de nos salaires sans notre consentement et notre approbation. Mais c'est la raison pour laquelle j'ai été mis sur la liste noire de toutes les mines des camps des lacs Pickle et Rouge. J'ai quelque raison de me méfier de la façon d'agir des directeurs de mines d'or. Ce n'est d'ailleurs qu'un point accessoire. Quiconque s'est déplacé dans le nord de l'Ontario, ou y a campé, fait du portage ou du canot, se rendra compte que l'extraction de l'or offre d'abondantes possibilités dont se sont emparés des spéculateurs et des acheteurs d'actions, et qui se sont effondrées. On a déjà dit que seule une mine sur mille, environ, va jusqu'à la production, la société minière une fois fondée. Si je le dis, c'est pour signaler qu'il y a de bonnes raisons de se méfier de cette industrie et de tout groupement qui reçoit 131 millions de dollars du Trésor public afin de continuer à fonctionner. L'article poursuit ainsi:

Ces deux sont maîtres dans l'art de l'insinuation et du sous-entendu. M. Fisher, surtout, sait fort bien manœuvrer lorsqu'il s'agit d'esquiver la responsabilité après avoir affirmé quelque chose et qu'il essaie de la repasser à quelqu'un d'autre. Par exemple, quand il accuse les mines d'or de "rabaïsser la qualité du minerai", M. Fisher est assez fin pour éviter de formuler une accusation directe. Il la met dans la bouche des autres, en disant: "Tous les mineurs auxquels j'ai parlé... estiment que l'exploitation de qualité inférieure est un fait".

Je répéterai que chacun des mineurs à qui j'ai parlé croit que le classement inférieur se poursuit. La semaine dernière, j'ai parlé au surintendant de l'électricité d'une mine importante. Cet homme a travaillé dans une demi-douzaine de grandes mines du nord de l'Ontario. Il dit que c'est ce qu'il y a pour eux de plus facile à faire au monde.

**Une voix:** Ils le font pour prolonger l'existence de la mine.

**M. Fisher:** Je ne critique pas cela. Je ne les blâme pas d'avoir déterminé la richesse de leur minerai. Mais nous devrions nous assurer qu'ils ne l'évaluent pas trop bas dans le sens que nous avons mentionné. En somme, quand l'État verse 131 millions de dollars, nous avons bien le droit d'être méfiants.

L'éditorial ajoute:

Voilà un autre exemple de la méthode des fausses insinuations, si chères à M. Fisher. Encore une fois, il essaye de se soustraire à ses responsabilités en